COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 - 20h30

L'an deux mille vingt et deux, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents **:** GIROUX Jean-Michel, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, BOUCHON Dominique, JOSSERAND Christelle, BARTH David, CHARIERE Céline, DUBREUIL Meryem, DUMAS Jacques, GOYFFON Geneviève, GUILLON Magalie, MORELLET Jacques, POMMEREL Christian, POUPLIER Jean Noël.

Excusés **:** BOLLIET Alexis (pouvoir à M. DUBREUIL), DECAY Camille (pouvoir à C. JOSSERAND), FARJAT Alexis (pouvoir à G. GOYFFON), MILET Gaétan.

Convocation du 10 mai 2022
Secrétaire de séance : CHARIERE Céline.

Le Conseil Municipal a :

- APPROUVÉ le Procès-Verbal du 11 avril 2022 (1 abstention)

- ADOPTÉ l'opération d'optimisation et de régularisation de la ventilation du Groupe Scolaire par la société SECCA pour un montant de 12 840,00 € TTC (10 700,00 € HT). L'objectif principal de ces travaux est de mettre en place une gestion technique centralisée pilotage à distance. Cette gestion permettra de faire des économies d'énergie sur des périodes de vacances scolaires et d'optimiser le coût des consommations. Une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 5 350,00 € soit 50 % du montant HT.

- VALIDÉ le projet de mise en place d'une caméra de vidéo- surveillance sur la place Bichat et deux aux abords de la bibliothèque pour un montant total de 17 677,34 € HT. Ces équipements peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % par la Région et 30 % par le Département.

- APPROUVÉ le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Serullas, de la Place Feltin et de la rue du 11 juillet 44 (jusqu'à La Rue du Pré Chanu). Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 1 105 550,00 € HT auquel s'ajoute 60 000,00 € HT de maîtrise d'œuvre.

  Des demandes de subventions vont être déposées auprès :
  * du Département pour 150 000 € (plafond maximum)
  * de la Région pour 100 000 € (plafond maximum)
  * de l'État pour 140 000 €

- AUTORISÉ la modification de la délibération du 21 mai 2021 concernant la location d'une parcelle de 100 m² lieudit « Sous Roche » pour l'implantation d'un pylône 4G. La délibération ne permettant pas la signature de la convention avec la société TOWERCAST, il convient de délibérer en précisant :
  * Réalisation et implantation d'un site de communications électroniques
  * Modification de la hauteur du pylône
  * Loyer forfaitaire annuel net fixé à 1 000,00 € HT

- AUTORISÉ le renouvellement du contrat conclu avec la société Archives Multimédia pour l'assistance et la maintenance du logiciel de gestion d'État Civil au tarif de 180,00 € HT par an.

- DÉCIDÉ de conclure un contrat de maintenance avec la société FROLING, fournisseur de la chaudière à granulés bois installé à la gendarmerie. Le montant de l'intervention annuelle s'élèvera à 757,60 € HT, qui seront répercutés sur les charges locatives.

- AUTORISÉ la signature du contrat de maintenance « vidéo protection » avec la société EXPERCITÉ/EIFFAGE pour un montant annuel de 2 798,07 € TTC reconductible trois fois.

- AUTORISÉ le Maire (15 pour/2 contre/1 abstention) à signer un bon de commande avec le garage MEUNIER pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain d'une valeur de 22 000 € TTC sous forme de location longue durée (48 mois) :
  *1er loyer majoré de 6000,00 € TTC correspondant à la reprise du véhicule du Garde-Champêtre.
  *48 loyers de 195,51 € TTC.
  *Valeur résiduelle de la levée d'option d'achat en fin de contrat : 11 200,00 € TTC.

- ACCORDÉ une subvention de 500,00 € au théâtre de Bourg-en-Bresse et la mise à disposition du Foyer Rural pour une représentation théâtrale en septembre en accord de partenariat pour la délocalisation culturelle dans les territoires ruraux.

- PRIS CONNAISSANCE du nouveau plan de financement du tracteur MC CORMICK suite à une erreur dans la délibération du 20 mai 2021. La reprise de l'ancien matériel étant de 40 000,00 € TTC et non HT comme annoncée lors du conseil du 20 mai 2021 le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

1er loyer correspondant à la reprise de l'ancien matériel :	33 333,00 € HT
83 loyers :	593,80 € HT
Valeur résiduelle (option d'achat) :	788,00 € HT

Clôture à 22h00

Le Maire,
J-M GIROUX